

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 11 (1919)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

SUISSE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 3 fr. par an
Pour l'Etranger: Port en sus
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne

Téléphone 3168 o o o Kapellenstrasse 8 o o o Compte de chèques N° III 1366

Parait tous les mois

Expédition et administration: o

Imprim. de l'Union, Berne

o o o o Kapellenstrasse, 6 o o o o

SOMMAIRE:

	Pages
1. Union syndicale suisse: Congrès syndical suisse extraordinaire	25
2. Pour la journée de huit heures	25
3. Le procès de la grève générale	26
4. Politique sociale	27
5. Après la Conférence syndicale internationale	28

	Pages
6. La victoire de l'antialcoolisme en Amérique	28
7. Dans les fédérations syndicales	29
8. Mouvement syndical international	30
9. Les comptes de 1918	31
10. Supplément d'adresses de la „Revue syndicale“	34

UNION SYNDICALE SUISSE

Congrès syndical suisse extraordinaire

les samedi 12 et dimanche 13 avril 1919
dans la Salle des Concerts, à Olten-Hammer

Ordre du jour:

- 1^o Réception.
- 2^o Nomination du bureau du jour et de la commission de vérification des mandats.
- 3^o La journée de huit heures en Suisse.
- 4^o La conférence syndicale internationale.
- 5^o La question du chômage.
- 6^o L'économie dans la période transitoire d'après guerre.

Les questions à traiter ont dominé l'opinion publique pendant ces derniers mois, leur importance est telle qu'il est nécessaire que chaque organisation syndicale prenne immédiatement position à leur sujet. Il s'agira pour le congrès d'arrêter des dispositions uniformes et, en ce qui concerne la journée de huit heures, de prendre des décisions sur la tactique à observer pour les faire aboutir.

Nous prions les organisations de nous informer par retour du courrier sur les délégations nommées pour que nous puissions donner les instructions nécessaires concernant les logements.

Comité de l'Union syndicale suisse.



Pour la journée de huit heures

Différentes appréciations ont été émises sur la légitimité et sur les résultats de la Conférence socialiste de Berne. Par contre, l'utilité de la Conférence syndicale internationale a été reconnue par nombre de collègues qui d'habitude ont

la critique facile. Le fait seul que les participants de la Conférence de Leeds en 1916 et de Berne en 1917 ont pu se réunir et s'entendre facilement sur la Charte du Travail dont la journée de huit heures en est la revendication essentielle est déjà un fait appréciable. S'il paraît facile, de prime abord, d'établir un programme de revendications communes à tous les ouvriers en France, Angleterre, Suisse, Italie, Allemagne et les pays scandinaves, on oublie trop facilement les différences de conditions économiques, de besoins et de tempérament, ainsi que les situations politiques différentes.

Il est vrai que, avant la guerre comme durant la guerre, de sérieuses tentatives furent faites pour établir un programme international de protection légale du travail.

Il faut cependant se garder aussi de l'illusion qu'il suffise d'établir un programme et de le soumettre à la Conférence de la paix de Paris pour que sa réalisation en soit assurée. Il n'en est rien. Les délibérations qui ont lieu à Paris en ce moment autour du tapis vert donnent l'impression que les participants ne sauraient assurer le salut du monde. Le dernier mot devra être dit par la classe ouvrière. Sans lutte, pas de victoire! C'est ce que la classe ouvrière devra se dire avant tout, c'est ce que ne doivent pas oublier non plus ceux qui sous le couvert du christianisme, cherchent à créer des organisations internationales dissidentes et qui copient volontiers notre programme, mais sur lesquels on ne pourrait certes pas compter pour qu'ils en poursuivent énergiquement la réalisation par tous les moyens.

Un point peut déjà être établi. Les patrons n'ont pas abandonné leur ancienne tactique. Ils continuent à ressasser tous leurs vieux clichés contre l'introduction immédiate de la journée de huit heures, comme ils le firent il y a vingt ans. Malgré que l'Allemagne révolutionnaire, la Russie, l'Autriche, la Hongrie et la Bohême ont intro-